

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent règlement a pour objet de définir les règles que les participants de l'événement "Les Andécaves" doivent respecter, pour leur confort, leur sécurité, ainsi que le bon déroulement du festival.

ACCÈS AU FESTIVAL ET ACCUEIL

ARTICLE 2 – PUBLIC AUTORISÉ

Ce festival est accessible à tous, cependant, les mineurs de moins de 15 ans doivent être accompagnés d'un adulte et seront sous leur responsabilité.

Les organisateurs se réservent le droit de demander une pièce d'identité à chaque instant. Les festivaliers doivent toujours être munis d'un ticket d'entrée et/ou d'un bracelet valide avec leur nom complet, comme écrit sur leur pièce d'identité, pour pouvoir entrer dans l'enceinte du festival.

ARTICLE 3 – ENTRÉE ET SORTIE DU FESTIVAL

L'entrée dans l'enceinte du festival se fait de la manière suivante :

Si vous avez pris vos billets via la billetterie en ligne :

- Contrôle de sécurité par palpation et fouille des sacs faite par des agents agréés,
- Contrôle des billets et du respect de l'âge minimum de 14 ans par un bénévole,
- Distribution du bracelet officiel.

Si vous prenez vos billets sur place :

Veillez vous diriger vers la billetterie. Suite à votre paiement, le bracelet du festival vous sera remis. Vous devrez ensuite passer par la file d'attente afin de procéder au contrôle de sécurité comme tous les autres festivaliers.

Toute personne refusant de se prêter au contrôle de sécurité, se verra refuser le droit d'entrée.

Les billets sont non-échangeables et non-remboursables. Nous vous rappelons que les billets achetés sur les sites non officiels ne vous garantissent pas l'accès au festival.

TOUTE SORTIE EST DÉFINITIVE

ARTICLE 4 – ACCÈS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

L'enceinte du festival dispose d'une entrée permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Un parking est également disponible au plus proche de l'entrée principale, pour faciliter l'accès.

ARTICLE 5 – ACCÈS PRESSE

Pour la presse, il est nécessaire d'obtenir une accréditation, transmise au préalable, par l'Organisation.

Merci d'adresser votre demande par mail à l'adresse suivante : communication@lobstinee.fr.

ARTICLE 6 – PAIEMENTS

Une monnaie unique sous forme de tickets est disponible pour que les festivaliers puissent acheter des boissons et se restaurer. Pour obtenir les tickets, vous aurez la possibilité d'échanger votre argent en liquide ou par carte, dans un espace "banque", au niveau de l'entrée du festival.

ARTICLE 7 – BAR ET RESTAURATION

Un espace de restauration et un bar sont à la disposition des festivaliers dans l'enceinte de l'événement. Pour payer votre consommation vous devez utiliser la monnaie du festival.

SÉCURITÉ

ARTICLE 9 - CONTRÔLE DE SÉCURITÉ

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs du festival se réservent un droit de palpation réalisé à l'entrée par des agents de sécurité, certifiés, ainsi qu'une fouille des sacs. L'objectif est de vérifier qu'aucun festivalier ne pénètre dans l'enceinte du festival avec des éléments strictement interdits listés dans l'article 11.

ARTICLE 10 - PRÉVENTION

Un stand de la Protection Civile est aménagé et signalé sur le site du festival.

Nous conseillons aux festivaliers de porter des bouchons d'oreilles pendant le festival afin de se prémunir contre toute nuisance sonore.

ARTICLE 11 - RESTRICTIONS ET PÉNALITÉS

Il est interdit d'entrer avec des boissons (alcoolisées ou non) sur le site du festival.

Le festival a une politique de tolérance "zéro" concernant les drogues de tout type. La possession ou le trafic de substances illicites est interdit dans l'enceinte du festival. Toute constatation de consommation de drogue amènera à la confiscation du bien et un transfert du consommateur vers les services de police compétents.

Sont strictement interdits sur le site du festival : substances illicites; objets tranchants, contondants ou dangereux; armes; feux d'artifice; produits inflammables; boîtes de conserve et canettes; bouteilles et objets en verre; bouteilles en plastiques; nourriture; chaises (même pliantes); sacs volumineux; pointeurs laser; mégaphones; appareils de diffusion audio; animaux...

Il est formellement interdit d'uriner sur l'espace public et dans l'enceinte du festival, hormis dans les sanitaires prévus à cet effet.

Toute menace, abus, discrimination, harcèlement physique, moral, sexuel et autres comportements agressifs et colporteurs de tensions, ne sont pas tolérés dans l'enceinte du festival.

RESPONSABILITÉS DES FESTIVALIERS

ARTICLE 12 - OBLIGATIONS

Les festivaliers ont une obligation de suivre les consignes de sécurité et les régulations provenant des agents de sécurité et ce, à n'importe quel moment du festival. Les festivaliers qui ne respectent pas le règlement intérieur du festival, ainsi que les termes et conditions de vente, se verront refusés à l'entrée du festival ou conduits hors de l'enceinte du festival. De plus, aucun remboursement du ticket d'entrée ou d'éventuelles autres charges ne seront opérés.

ARTICLE 13 - DOMMAGE

L'entrée dans le festival se fait à ses propres risques. L'Organisation du festival décline toute responsabilité dans des dommages, qui peuvent provenir directement ou indirectement d'actes ou d'omissions de l'Organisation du festival, du personnel organisateur, ou toute personne ayant été embauchée pour le festival, ou d'un tiers. Tout cela, pendant le temps écoulé à l'intérieur du festival, à moins que les dommages ne soient causés par intention ou avec une grave négligence.

ARTICLE 14 - RESPECT DU VOISINAGE

Quand ils se rendent sur le lieu du festival ou en sortent, les festivaliers doivent s'assurer de ne pas déranger le voisinage par tout comportement indécent ou perturbateur du quotidien des habitants (uriner sur la voie publique, faire du bruit, causer des détériorations ou dégradations, etc.).

ARTICLE 15 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Dans un souci de respect de l'environnement, il n'est pas autorisé de distribuer des flyers et/ou des tracts promotionnels.

Nous demandons aux festivaliers de ne pas jeter leurs mégots sur le sol, des cendriers seront à leur disposition.

Nous leur demandons également de respecter tout le système d'éco-responsabilité et de la gestion des déchets, mise en place par le festival et signalée sur le site.

ARTICLE 16 - OCCUPATION NON AUTORISÉE DE L'ESPACE PUBLIC

Toute forme de camping sauvage est strictement interdite sur la voie publique, ce qui comprends également le parking du festival.

CONDITIONS D'ENREGISTREMENT, DE DIFFUSION ET DROIT A L'IMAGE

ARTICLE 17 - ENREGISTREMENT PROFESSIONNEL

Il n'est pas autorisé d'enregistrer avec du matériel professionnel, quelconque vidéo ou musique du festival, sans accord écrit de l'Organisation du festival.

ARTICLE 18 - DIFFUSION PROMOTIONNELLE

Il est interdit de diffuser, partager ou distribuer du matériel promotionnel du festival sans accord écrit de l'Organisation du festival.

ARTICLE 19 - PHOTOS ET ACCRÉDITATIONS

Il est permis de prendre des photos sans permission à condition de ne pas utiliser de matériel professionnel, auquel cas il vous faudra faire une demande d'accréditation.

ARTICLE 20 - DROIT À L'IMAGE

L'Organisation vous informe que l'événement sera filmé et photographié. En participant au festival, vous reconnaissez expressément que votre image pourra être exploitée dans le cadre de la production de programmes visuels et audiovisuels, réalisée aux fins de promotion de l'événement, par quelconque moyen et sous tout format et ce, sans restriction de temps, ni de lieu.

MODIFICATION – ANNULATION

ARTICLE 21 - MODIFICATION PROGRAMMATION

La programmation artistique (line-up) est susceptible de changer à tout moment en cas d'annulation, même de dernière minute, de la part d'un artiste n'étant pas imputable à l'Organisation du festival. Dans ce cas, le billet n'est ni remboursé ni échangé.

ARTICLE 22 - ANNULATION

L'association se réserve le droit d'annuler le festival en cas de problème majeur, indépendant de sa volonté.

ARTICLE 23 - REMBOURSEMENT

Les festivaliers se verront rembourser leurs billets d'entrée, hors commission, uniquement dans le cas d'une annulation. Le délai de remboursement pourra prendre jusqu'à deux mois après la date annulée.